



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 5 juin 2017

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Candidat proclamé élu
Élection partielle du 29 mai 2017 dans la circonscription électorale de Gouin

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous vous transmettons le nom du candidat proclamé élu dans la circonscription électorale de Gouin à la suite de l'élection partielle du 29 mai 2017. Cette élection a été tenue en vertu du décret du gouvernement pris en date du 26 avril 2017.

Nous vous rappelons que, conformément au deuxième alinéa de l'article 380, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections,

Pierre Reid

p. j. Document afférent au candidat élu

5 juin 2017
13h31

Loi électorale
Candidat proclamé élu
Élection partielle dans la circonscription électorale de Gouin

* * * * *

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous donnons avis que le candidat ci-après désigné a été élu lors de l'élection partielle tenue le 29 mai 2017.

* * * * *

<i>Circonscription électorale</i>	<i>Candidat élu</i>	<i>Appartenance politique</i>
Gouin ¹	Gabriel Nadeau-Dubois	Québec solidaire

¹ Élection tenue à la suite de la démission de Mme Françoise David

Québec, le 5 juin 2017